

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2021-57**

Date de la convocation : 13/07/2021

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 17

Le vingt et un juillet deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Ayant pouvoir de vote : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et MM CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DUGARD Yann, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, SALEZ René, SINGLIT Benoit, Bruno VALET.

Représentés : M. FLEURY Vincent ayant donné pouvoir de vote à M. CANIVENQ Roland et M. THIERION Vincent ayant donné pouvoir de vote à M. NANJI Désiré.

Secrétaire de séance : M. LORFEUVRE Gérald

OBJET : RECOURS A UN EMPRUNT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°DC2021/38 du 08/04/2021 adoptant le budget primitif 2021 lequel prévoit une recette d'investissement de 1.5 millions d'euros – article 1641 ;

Vu la délibération n°DC2020/55 du 09/07/20 confiant délégation au Bureau pour prendre toute décision relative à la réalisation d'emprunts ;

Considérant la volonté de souscrire un emprunt sur le budget général dans l'objectif principal d'apporter une source de financement à la collectivité pour les projets à venir (Maison de santé de Vouziers, locaux du centre social, siège de l'intercommunalité, financement de la voie verte, financement de la fibre...) ;

Vu la proposition remise par la commission Finances lors de sa séance du 14/06/2021 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité, de :

- Contracter un emprunt pour une durée de 12 ans à hauteur de 1,5 millions d'euros à taux fixe et répondant à la cotation Gissler 1A
- Déléguer au Président la mise en concurrence des acteurs bancaires et la souscription de l'emprunt présentant les conditions les plus avantageuses
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

Pour copie conforme.

Le Président

Benoît SINGLIT



**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
et de sa publication ou notification le**

27 JUL. 2021

27 JUL. 2021